

Table des matières

1	Après le fiasco d'Autolib', Hidalgo table sur Renault, sans bornes ni contrat	1
2	Quatre ans de bras de fer entre Paris et Airbnb	3
3	Muriel Pénicaud « attend » Geoffroy Roux de Bézieux sur le dialogue social.....	5
4	Geoffroy Roux de Bézieux, la nouvelle voie du Medef	6
5	Geoffroy Roux de Bézieux hérite d'un Medef en chantier.....	8
6	Gérald Darmanin : « Nous décalons le prélèvement à la source pour les particuliers employeurs »	10
7	L'emploi des cadres en France bat tous les records.....	13
8	Les sénateurs durcissent l'arsenal contre la fraude fiscale	15
9	Banques : la course à la meilleure offre digitale est lancée	16
10	BNP Paribas monte en puissance dans l'assurance-dommages	17
11	Sûreté nucléaire : 33 préconisations du rapport d'enquête créent la polémique	18
12	Report surprise des plans pauvreté et hôpital à la rentrée.....	19
13	L'abattement fiscal des outre-mer menacé.....	21
14	Conditions de travail dans le transport : les Européens incapables de se mettre d'accord	21
15	Commerce : Bruxelles planche sur un accord international sur l'automobile	23
16	Nucléaire : le président iranien demande des garanties à l'Europe	24

Bonjour et bonne lecture,

Dernière ligne droite pour partager notre déjeuner convivial annuel de demain.

Bien amicalement.

Jack CHOPIN-FERRIER

+336 60 83 94 78

::: ILE-DE-FRANCE

LE FIGARO – 05/07/2018

1 Après le fiasco d'Autolib', Hidalgo table sur Renault, sans bornes ni

contrat



VIDÉOS - Le constructeur a annoncé mercredi le lancement en septembre prochain d'une offre de véhicules électriques en autopartage et en free floating, c'est à dire sans espace dédié. PSA prévoit également de lancer un service.

C'est dans le cadre solennel de la mairie de Paris que les deux partenaires ont décidé de présenter le futur de la mobilité individuelle à Paris. Mercredi, Anne Hidalgo, la maire de Paris, et Thierry Bolloré, directeur général délégué de Renault, ont tenu une conférence de presse à ce sujet. «Ce qui se passe là est historique», a déclaré la maire de Paris, évoquant, une «alliance entre un grand groupe industriel et une grande ville-monde qui veut garder sa force d'innovation et d'attractivité». La Ville de Paris est sous pression après [la dénonciation du contrat passé avec le groupe Bolloré sur Autolib'](#). L'offre de Renault répond, pour partie, à l'arrêt de ce service d'autopartage fin juillet qui comptait près de 150 000 clients.

La marque au losange déploiera progressivement trois offres. D'abord, une offre de VTC électrique, avec sa filiale Marcel. Ensuite, et il s'agit sans doute de l'annonce principale, un service d'autopartage de véhicules électriques en libre-service. C'est cette offre qui se rapproche le plus d'Autolib', mais il existe des différences: il n'y aura pas de stations et les voitures, en majorité des Renault Zoe, n'auront pas besoin d'être branchées systématiquement à une borne de recharge puisqu'elles ont 300 kilomètres d'autonomie.

Seulement 2500 véhicules au total

L'offre sera aussi sans abonnement, même si Thierry Bolloré n'a pas indiqué son tarif. Ces véhicules seront déployés à partir de septembre. Enfin, le constructeur proposera un autre système d'autopartage, en boucle accessible dans les parkings Renault ou ceux de ses partenaires. «Nous comptons déployer une flotte de 2000 véhicules électriques d'ici à fin 2019 à travers ces trois offres», a détaillé Thierry Bolloré.

Principale différence par rapport à Autolib', «il n'y a pas de contrat» a expliqué Anne Hidalgo. Pas de risque donc que le constructeur réclame à la Mairie un engagement financier, principal point de discorde qui a conduit à la rupture avec le groupe Bolloré. Par contre, la Mairie de Paris touchera une redevance moindre qu'avec Bolloré. Renault versera 300 euros annuels par véhicule contre 780 euros par place occupée pour Autolib'.

Plusieurs autres acteurs prêts à saisir l'opportunité

Si ce partenariat a été annoncé mercredi, c'est que la Mairie de Paris y travaillait depuis quelques semaines. Dès que la rupture avec Bolloré a été décidée, elle a consulté les acteurs de la mobilité. «Renault a été le plus rapide à répondre, a expliqué Anne Hidalgo. C'est pour cela que nous présentons leur offre en premier.» La maire de Paris a cependant indiqué qu'il n'y avait «aucune exclusivité». D'autres acteurs viendront. PSA a annoncé mardi le lancement de Free2move à Paris. Le loueur Ada prépare aussi une offre d'autopartage. D'autres - Zipcar, Communauto et Ubeeqo - sont déjà présents sur Paris.

Renault dispose toutefois d'une avance réelle sur ses concurrents [grâce à sa Zoe](#) et ses 300 kilomètres d'autonomie. Les voitures électriques des autres constructeurs sont plus limitées. Il faut donc les recharger plus souvent.

Dans l'immédiat, les Zoe ne pourront pas faire le plein sur les bornes Autolib'. Si, sur le principe, Bolloré est d'accord pour les vendre à leur valeur nette comptable (15 à 16 millions d'euros), ce point-là sera abordé dans la négociation globale entre la Mairie de Paris et Bolloré pour fixer l'indemnisation de l'industriel lié à la résiliation du contrat. Ces discussions dureront des mois. Autre problème, ces bornes fonctionnaient avec un logiciel développé par Bolloré qui n'a pas prévu de le vendre. La collectivité devra donc en concevoir un autre.

Pour les utilisateurs, le lancement de ces nouveaux services d'autopartage électrique ne devrait pas compenser l'arrêt d'Autolib'. Il n'est pas sûr que les clients de PSA et de Renault puissent réserver une place de parking à l'arrivée de leur course, un des points forts d'Autolib'. En plus, en additionnant les voitures déployées par Renault et PSA, on arrive à 2500 contre 4000 pour Autolib'. Enfin, on peut se demander si ces opérateurs exploiteront longtemps leur service en banlieue alors que Bolloré, qui bénéficiait de subventions, perdait de l'argent hors de Paris. Quant aux automobilistes tentés de garer leur voiture à moteur thermique sur les places libres grâce au retrait des Bluecar, ils vont déchanter. La Mairie de Paris promet des PV pour stationnement illicite.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/07/04/20002-20180704ARTFIG00097-apres-le-fiasco-d-autolib-renault-va-deployer-des-voitures-electriques-dans-paris.php>

[Jean-Yves Guérin](#) et [Emmanuel Egloff](#)

LA TRIBUNE – 05/07/2018

2 Quatre ans de bras de fer entre Paris et Airbnb



Depuis que la plateforme a accepté de collecter la taxe de séjour, cela rapporte aux villes : au total, 13,5 millions d'euros ont été collectés en 2017 - près de deux fois plus qu'en 2016 -, dont 6,9 millions d'euros à Paris, 860 000 euros à Nice et 790 000 euros à Marseille, les trois principales villes bénéficiaires. La capitale française est devenue la plus importante ville d'Airbnb hors des États-Unis, avec 60 000 logements en location. Mais, conflits avec les hôteliers, prix de l'immobilier qui monte en flèche, transformation de la vie des quartiers, les sujets de mécontentement affluent à la Mairie.

Paris et Airbnb, c'est depuis l'origine une relation compliquée. La capitale française est devenue la plus importante ville d'Airbnb hors des États-Unis, avec 60 000 logements en location. Cette emprise ne va pas sans heurts, notamment avec les hôteliers qui manifestent régulièrement leur mécontentement auprès de la Mairie. Et ce succès engendre des tensions sur des prix immobiliers déjà très élevés.

Airbnb, « cela réduit l'offre de logements d'habitation, fait monter les prix du mètre carré et transforme complètement la vie des quartiers. Nous ne voulons pas que Paris devienne comme Venise », déclarait Anne Hidalgo à "La Tribune" en novembre 2016.

Un plafond de 120 jours

Depuis quatre ans déjà, avant même l'élection d'Anne Hidalgo (PS) à la mairie de Paris, la loi Alur de mars 2014 prévoit un plafond de 120 jours pour louer sa résidence principale à des fins touristiques. La loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 (loi Lemaire) a en outre imposé un numéro d'enregistrement aux propriétaires, permettant aux municipalités de connaître le nombre de nuitées d'un loueur.

Lorsque ce numéro d'enregistrement a été mis en place le 1er décembre 2017, Paris disait avoir perdu 20 000 logements dans le marché locatif traditionnel parisien. Mi-juin 2018, Ian Brossat, l'adjoint au Logement (PCF) de la maire, estimait le nombre de personnes inscrites à 18 500 sur 60 000 annonces affichées fin mars. « *Airbnb ne menaçant pas les loueurs de retirer leur annonce, ces derniers ne se sentent pas contraints de le faire* », avance l'élu local.

De son côté, la plateforme, qui juge cet outil « *complètement disproportionné* », en conteste même « *l'existence légale* », selon les mots d'Emmanuel Marill, son directeur général France et Belgique. Airbnb a ainsi soulevé une question prioritaire de constitutionnalité auprès du Conseil constitutionnel, considérant la loi Lemaire comme « *contraire au droit européen, notamment à la directive sur l'e-commerce qui ne peut être restreint que pour des atteintes graves à l'ordre public* », d'après son avocat, Me Bretzner, interrogé par *Le Monde*.

Comme solution de remplacement, Airbnb a proposé de créer un outil qui bloque toute location au-delà des 120 jours légaux, mais Ian Brossat a toujours refusé. Pour lui, il est difficile de vérifier que la plateforme « *fait le ménage* ». « *Les villes qui ont mis ce genre d'outils de régulation en sont revenues* », ajoute-t-il. La mairie de Paris s'est donc dotée de 30 « *surveillants* », mais beaucoup de loueurs passent à travers les mailles du filet.

Signe du durcissement des relations entre la plateforme et les collectivités, la loi Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Élan) exige désormais que le loueur transmette à la commune le décompte du nombre de nuitées ayant fait l'objet d'une location pendant l'année, et elle fixe des amendes de 5 000 à 10 000 euros pour les propriétaires et de 50 000 euros pour les plateformes qui dépasseront ce plafond. Des montants qu'Emmanuel Marill juge « *disproportionnés* ». À l'inverse, Ian Brossat se dit « *heureux que le gouvernement ait entendu [la ville] sur ce sujet. Cela fait partie des suggestions qu'elle avait faites* ».

6,9 millions d'euros pour la capitale

L'élu a d'ailleurs organisé une table ronde le 15 juin dernier avec ses homologues de Madrid, Barcelone, Lisbonne et Amsterdam afin d'« *inventer les réponses régulatrices de demain* ». Toutes ces grandes villes rencontrent en effet les mêmes écueils : « *renforcement de la spéculation immobilière, renchérissement des prix, aggravation de la pénurie de logements accessibles entraînant une baisse du nombre d'habitants dans le coeur des villes, nuisances de voisinage, détérioration du tissu commercial et de la vie de quartier* ».

Reste que depuis que la plateforme a accepté de collecter la taxe de séjour, cela rapporte aux villes : au total, 13,5 millions d'euros ont été collectés en 2017 - près de deux fois plus qu'en 2016 -, dont 6,9 millions d'euros à Paris, 860 000 euros à Nice et 790 000 euros à Marseille, les trois principales villes bénéficiaires. L'Assemblée nationale française a alourdi la taxe de séjour, en permettant aux collectivités de la fixer entre 1 % et 5 % du prix hors taxe de la nuitée par personne. Airbnb va, à partir du 1er juillet, collecter directement la taxe de séjour dans les 23 000 communes françaises qui l'appliquent, contre 50 villes actuellement.

César Armand

MEDEF

L'OPINION – 05/07/2018

3 Muriel Pénicaud « attend » Geoffroy Roux de Bézieux sur le dialogue social



Muriel Pénicaud était l'invitée spéciale de l'émission Ecorama du 4 juillet, en partenariat avec Boursorama et l'Opinion.

Pour la ministre du Travail, la négociation d'un bonus-malus de cotisations chômage sur les contrats courts est un enjeu de compétitivité collective

Muriel Pénicaud était mardi l'invitée spéciale de l'émission Ecorama de Boursorama, en partenariat avec l'Opinion. Au lendemain de l'élection du nouveau président du Medef, la ministre du Travail indique que « ce qui sera important, c'est ce qu'il fera sur le dialogue social ».

Elle le reçoit dès jeudi, deux jours après son élection. Pour Muriel Pénicaud, [le nouveau président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux](#) porte une « vision renouvelée du Medef, de l'entreprise », une vision « conquérante », ce qui peut « être très positif », a assuré la ministre du Travail mercredi sur le plateau de l'émission Ecorama de Boursorama, en partenariat avec l'Opinion.

Mais « ce qui sera important, c'est ce qu'il fera sur le dialogue social », prévient-elle. « Le dialogue social doit aussi être une source à la fois de développement économique et évidemment de progrès social ». Sur ce point, « je n'ai pas de doutes mais une attente » au sujet du nouvel homme fort du patronat, relève la ministre.

Geoffroy Roux de Bézieux sera-t-il capable de moderniser le Medef ? « Un homme seul n'y arrivera pas », mais « je note qu'il a nommé quatre femmes » à la commission exécutive, ce qui « va dans le bon sens », ajoute-t-elle.

Parmi les points chauds à l'ordre du jour : la négociation sur les contrats courts. Le gouvernement a laissé jusqu'à la fin d'année aux partenaires sociaux pour se mettre d'accord sur un système de bonus-malus, pour que les entreprises abusant des contrats courts cotisent davantage à l'assurance-chômage, selon le principe du pollueur-payeur. « Une aberration », a dénoncé Geoffroy Roux de Bézieux il y a quelques jours.

Mais pour la ministre, « aujourd'hui, il y a des tas d'entreprises qui ne le savent pas mais qui payent pour d'autres qui organisent la précarité sur le dos de l'assurance-chômage, sur le dos des salariés et sur le dos des autres entreprises ». « Quand le même employeur embauche en permanence la même personne en le remettant au chômage tout le temps, ça coûte très cher à la collectivité – 8 milliards d'euros ». Et quand une entreprise ou une usine fonctionne avec 50 % d'intérimaires, « franchement, c'est du mauvais management, insiste Muriel Pénicaud. Comment voulez-vous assurer la qualité du produit ? La sécurité des salariés ? »

Usine à gaz. En cas d'échec des négociations entre partenaires sociaux, Muriel Pénicaud assure que le gouvernement prendra ses responsabilités en imposant au 1^{er} janvier son propre système de bonus-malus, comme le prévoit la loi Avenir professionnel en cours d'examen au Parlement. Mais quel sera alors le mécanisme ? Alors que le taux de cotisation pour l'assurance chômage est aujourd'hui de 4,05 %, les chiffres qui circulent vont de 2 % pour le bonus des entreprises vertueuses, à 10 % pour le malus des entreprises abusant des contrats courts. « C'est probablement un peu excessif », commente Muriel

Pénicaud, sans en dire davantage. « C'est un enjeu de compétitivité collective. Tout cet argent que l'on consacre pour aider les entreprises les moins vertueuses en RH, c'est de l'argent qui ne va pas ailleurs ».

Quant au reste du projet de loi, Muriel Pénicaud promet de « lever les freins réglementaires, financiers et administratifs pour l'ouverture et le développement des centres de formation d'apprentis ». « Pour les entreprises, il y a quatre aides et trois guichets aujourd'hui : une usine à gaz ! » dénonce la ministre, qui veut développer la formation, notamment au sein des petites et moyennes entreprises, « à moindre coût ». En parallèle, un plan de 15 milliards d'euros est mis sur la table pour la formation professionnelle, qui permettra par exemple la mise en place du compte personnel de formation. « On n'a pas encore perçu la révolution que représente ce projet de loi en matière de formation », conclut la ministre du Travail.

Vidéo : <https://www.lopinion.fr/edition/economie/muriel-penicaud-attend-geoffroy-roux-bezieux-dialogue-social-155694>

[Raphaël Legendre](#)

LA TRIBUNE – 05/07/2018

4 Geoffroy Roux de Bézieux, la nouvelle voie du Medef



Pour doubler le nombre des adhérents, au nombre de 123.000 seulement, Geoffroy Roux de Bézieux veut faire le ménage dans les 30.000 mandats paritaires et les quelques 300 commissions diverses que compte le Medef, afin de le recentrer vers des actions plus utiles aux entreprises adhérentes.

Elu le 3 juillet à la tête de l'organisation patronale, cet entrepreneur sportif et énergique issu des télécoms veut transformer le Medef en force de « propositions ». Mais saura-t-il bousculer les conservatismes d'un patronat qui, en réalité, veut que tout change pour que rien ne change ?

Il le voulait tellement ce « job », dont il avait déjà rêvé deux fois. En 2008, déjà lorsque l'ancien président de l'association Croissance Plus avait dû s'incliner devant le souhait de Laurence Parisot de faire un second mandat. Et en 2013 lorsque, sorti en tête du vote consultatif du conseil exécutif, l'ancien patron de The Phone House et Virgin Mobile a dû se rallier à la candidature plus consensuelle de Pierre Gattaz, le « patron de combat » envoyé au front face à « la politique anti-entreprises » de François Hollande.

En ce jour radieux du 3 juillet 2018, cette fois, c'était son tour : GRDB, Geoffroy Roux de Bézieux, a enfin accédé à la magistrature suprême du patronat. Président du Medef à 56 ans, il l'a emporté sans discussions possibles avec 10 points d'avance sur son rival Alexandre Saubot, l'ancien boss de l'UIMM, avec 55,8% des suffrages exprimés. Le Medef, il le connaît bien, pour y avoir passé cinq ans comme vice-président en charge de l'économie, du numérique et de la fiscalité aux côtés de Pierre Gattaz.

Geoffroy Roux de Bézieux, dont le titre de noblesse a été acquis par un ancêtre, échevin de Lyon en 1769, est né à Paris le 31 mai 1962. Après des études à Neuilly puis l'Essec, il commence sa carrière chez L'Oréal avant de faire fortune dans la téléphonie mobile. Aujourd'hui patron du fonds

d'investissement Notus, il a investi dans Oliviers&Co, qui vend de l'huile d'olive de qualité premium jusqu'en Chine, mais aussi dans l'alimentation avec le Fondant baulois.

Les grandes fédérations se sont divisées

Pour ce grand sportif, ancien rugbyman, qui a fait son service dans les commandos de marines et est adepte du triathlon « Ironman » (226 kilomètres, en enchaînant 3,8 km de natation, 180,2 km de cyclisme et un marathon !), la campagne a été intense et risque de laisser des traces au sein du syndicat patronal. Les grandes fédérations se sont divisées, l'industrie et la banque soutenant Alexandre Saubot, tandis que l'assurance et le bâtiment ont supporté GRDB. Son premier acte de président a été de sonner la réconciliation, en proposant à son concurrent d'être « invité permanent » au conseil exécutif et d'apporter ses compétences sur la matière sociale pour traiter le futur combat avec le gouvernement qui veut taxer les contrats courts avec un système de bonus-malus, proposé par Emmanuel Macron dans sa campagne.

Il a aussi tenu sa promesse de féminiser le Medef en nommant 5 entrepreneures dans son quota de 10 personnalités qualifiées dont une ancienne candidate, sportive comme lui, Dominique Carlac'h, qui l'avait soutenu. Il a aussi renvoyé quelques ascenseurs à ceux qui l'ont aidé, comme Christian Nibourel, patron du Groupement des professions de services (GPS) et Claude Tendil, le nouveau négociateur social du Medef et patron de Generali France.

Seulement 123.000 adhérents

Son ambition est inscrite dans son programme : « transformer le Medef pour aider à transformer le pays ». Il est probable que la première tâche soit la plus difficile tant le syndicat patronal traverse une crise, de légitimité et de représentativité. Pour doubler le nombre des adhérents, au nombre de 123.000 seulement(*), Geoffroy Roux de Bézieux veut faire le ménage dans les 30.000 mandats paritaires et les quelques 300 commissions diverses que compte le Medef, afin de le recentrer vers des actions plus utiles aux entreprises adhérentes. Il veut aussi renouveler la gouvernance et donner plus de place aux Medef territoriaux qui ont exprimé, par le nombre de candidatures à la présidence, un malaise certain. Pour se réinventer, le Medef va devoir se réformer de l'intérieur, proposer de nouveaux services de conseil juridique, fiscal ou à l'export. Patrick Martin, candidat du Medef Auvergne-Rhône-Alpes, le secondera pour mener ce chantier comme président délégué.

Mais le gros du mandat de Geoffroy Roux de Bézieux sera, il le sait bien, sur le front social, avec plusieurs défis. Sur le paritarisme, il fait la distinction entre la participation à la gestion de l'Unedic et ce qu'il appelle le paritarisme de négociation. Il devra décider d'ici la fin de l'année en fonction des réformes d'Emmanuel Macron, le maintien ou non du Medef dans l'assurance-chômage. « *On ne restera que là où on a une autonomie de décision* », a-t-il prévenu, refusant les négociations-alibi où l'Etat décide de tout.

Peu friand des grandes messes sociales, ce libéral veut imprimer sa marque en proposant de revivifier le dialogue économique avec les syndicats, afin de construire avec eux un « *diagnostic* », même non partagé, sur les mutations provoquées par le numérique dans le monde du travail. Il veut construire avec les syndicats « *un agenda social et économique* ». A tous ceux qui prédisent la fin des corps intermédiaires, il rétorque que « *l'Etat n'a pas le monopole de l'intérêt général* ». Proche du monde des startups, il est convaincu que ce sont les entreprises « *qui changent le monde* » et que l'époque de mutations rapides que le monde traverse est « *une opportunité historique* » pour le Medef. « *Notre devoir est de dire la vérité et de proposer des solutions* ».

Deux grands chantiers

Deux grands chantiers occuperont son mandat. Le premier est celui de l'apprentissage et de la formation professionnelle, alors que Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, a donné une impulsion de réformes qu'il va falloir mettre en œuvre. Et l'Europe, qui « *est en grand danger* » et que le monde de l'entreprise sera appelé à défendre face à la montée des populismes et du protectionnisme. « *Le patronat européen aura un rôle majeur à jouer* », a-t-il dit lors de son élection, et il prévoit de travailler en plus étroite

concertation avec les patronats allemands et italiens, alors que Pierre Gattaz prend la présidence de Business Europe.

Refusant le terme de « *patron des patrons* », vieillot et paternaliste, Geoffroy Roux de Bézieux se présente comme la « *voix des entrepreneurs* » et veut un Medef de propositions, qui réinvesti le terrain des idées « *sans hésiter à se confronter avec d'autres courants de pensée* ». Il aura l'occasion de le démontrer à l'Université d'été du Medef qui se tient sur le campus d'HEC du 28 au 29 août. Ce sera la première rentrée médiatique pour le nouveau président du Medef, qui aura fort à faire cet été pour rassembler son mouvement, engager les premières transformations et rencontrer les pouvoirs publics. L'ancien membre de la commission Attali y a connu Emmanuel Macron à une époque où personne ne lui prédisait un tel destin. Face à un président de la République pro-business, mais aussi très critique sur le conservatisme des corps intermédiaires dont il conteste la légitimité, Geoffroy Roux de Bézieux va devoir inventer une nouvelle voie pour à la fois restaurer l'image de son mouvement, souvent assimilé au « *chœur des pleureuses* » et devenir un interlocuteur écouté par le gouvernement. Pour cela, il lui faudra bousculer un patronat pour qui le mot de Lampedusa dans le « *Guépard* » - « *il faut que tout change pour que rien ne change* »- reste la norme. Il n'est pas sûr que le Medef puisse cette fois se permettre le luxe de ne rien changer.

(*) *En 2016, l'Insee a recensé 4 365 347 entreprises (sociétés et micro-entreprises comprises).*

Par Philippe Mabilie

LE MONDE – 05/07/2018

5 Geoffroy Roux de Bézieux hérite d'un Medef en chantier



Le successeur de Pierre Gattaz doit réconcilier une maison profondément divisée, qui s'interroge sur son rôle.

Une rapide poignée de main et quelques mots échangés. Alexandre Saubot s'en va, Geoffroy Roux de Bézieux reste. Mardi 3 juillet à Paris, dans la salle de réception de la Mutualité, où les petits fours attendent les convives, le vaincu laisse la place au vainqueur. Le moment « GRB » peut commencer. Il y a quelques minutes à peine, l'assemblée générale du Medef vient de le choisir comme président pour succéder à Pierre Gattaz avec 55,8 % des voix. Son concurrent ne recueille que 44 % des suffrages. Un score sans appel.

Voilà dix ans qu'il en rêve, Geoffroy Roux de Bézieux. Qu'il y pense matin et soir. Qu'il laboure les fédérations territoriales pour se montrer, se faire connaître. Qu'il évite les conflits trop bruyants pour ne pas cliver, tout en étant sûr d'être dans le bon camp. Jean-Dominique Sénard, le patron de Michelin, empêché pour des raisons d'âge, lui aura certes volé la vedette à la rentrée 2017 mais pas la victoire. Cinq ans après une première candidature, l'éternel numéro deux de Pierre Gattaz tient enfin sa revanche.

S'il ne fallait retenir qu'un moment pour résumer la campagne qui s'achève, ce serait celui des discours des finalistes juste avant le vote. Un duel de style bien plus que de fond – les deux hommes partageant un grand nombre de convictions. Quand le pro de la com, Geoffroy Roux de Bézieux, déroule sa vision

très politique du Medef, le techno, Alexandre Saubot, moins à l'aise dans l'exercice, choisit de convoquer son histoire personnelle, son entreprise, sa mère. Un registre qui n'a pas réussi à celui qui n'a pas l'habitude de se livrer.

Une maison divisée

Lors de cette prise de parole, Geoffroy Roux de Bézieux a repris ses thèmes de campagne, lui qui s'est présenté comme le candidat de « *la transformation numérique* ». Et le fondateur du groupe Notus Technologies, actionnaire entre autres d'Oliviers & Co, d'ajouter après son élection : « *Ce que je veux célébrer avec vous, ce n'est pas la victoire d'un camp mais c'est la victoire du rassemblement.* » Loin des « *oppositions* » ou des « *divisions factices* », M. Roux de Bézieux appelle à « *un Medef qui joue collectif* », qui ait « *la passion de l'unité* », car « *il n'y a plus de temps à perdre en vaines querelles.* » Bien conscient, semble-t-il, du défi majeur qui l'attend pour la suite.

Cet entrepreneur qui a fait fortune dans les télécoms doit ressouder une maison divisée comme rarement auparavant. Au terme de cette campagne, le clivage traditionnel entre industrie et services a volé en éclats, des fédérations d'habitude alliées n'ont pas désigné le même candidat (banques et assurances ou bâtiment et travaux publics) et, au sein même de certaines, des choix différents ont été faits (Syntec ou intérim). « *Ce qui m'inquiète, c'est ce qu'on fait mercredi matin pour que le Medef retrouve son unité. Il va falloir éviter la chasse aux sorcières. Car là, ce qui divise, ce sont les personnalités des deux candidats. Mais demain ? Il va falloir reconstruire* », soufflait un patron de grosse fédération quelques jours avant le scrutin.

« *Comment raccommoder les morceaux avec le camp d'en face ?*, interroge également Michel Offerlé, auteur, en 2013, des *Patrons des patrons, Histoire du Medef* (Odile Jacob). *De grosses fédérations se sont prononcées contre Roux de Bézieux : l'UIMM, les banques, le commerce... Même si l'UIMM n'est plus ce qu'elle était, elle reste une fédération qui a une expertise du social et il en aura besoin.* »

L'intéressé, qui n'est pas connu comme un homme de dossiers, a d'ailleurs proposé à M. Saubot de rejoindre le conseil exécutif du Medef – sa direction élargie – comme « *invité permanent* ». Ce que l'ancien patron de l'UIMM, qui a négocié ces trois dernières années les grands accords interprofessionnels avec les syndicats, a accepté.

Autre défi qui attend le nouveau président : redorer le blason d'un mouvement patronal affaibli par les années Gattaz. Son objectif : « *Réinventer le Medef pour le mettre en phase avec ce monde qui change.* » La mission sera d'autant moins facile que M. Roux de Bézieux, ancien vice-président délégué, faisait partie de l'équipe sortante. Ce sera la principale tâche de Patrick Martin, ex-candidat rallié à M. Roux de Bézieux et bientôt président délégué du mouvement.

Le successeur de Pierre Gattaz devra aussi aider l'organisation patronale à trouver la bonne distance face à un gouvernement pro-business, ayant déjà à cœur l'intérêt des entreprises. « *L'Etat n'a pas le monopole de l'intérêt général* », a prévenu M. Roux de Bézieux, qui a déjà croisé la route d'Emmanuel Macron. Les deux hommes se sont rencontrés dans la commission Attali pour la libération de croissance à la fin des années 2000. A peine annoncée, son élection a été saluée par Didier Casas, secrétaire général de Bouygues Telecom et membre actif de l'équipe de campagne du futur chef de l'Etat. Sur Twitter, M. Casas a rendu hommage à « *Geoffroy* », « *un homme de projets, un homme de combats, un homme de... télécoms* ».

Côté syndicats, avec qui le fil devra être renoué, on s'inquiète du libéralisme assumé et des positions tranchées sur le paritarisme du nouveau patron des patrons. « *Entendre que le Medef pourrait se comporter comme un lobby qui irait quémander seul auprès du gouvernement, ça m'inquiète* », indique Pascal Pavageau. Le secrétaire général de FO joint sa voix à celle de Laurent Berger, son homologue de la CFDT, pour demander un « *agenda social* » paritaire à M. Roux de Bézieux. Et ce dès la rentrée. « *Les diagnostics communs, c'est très bien, mais il faut savoir comment on agit après* », souligne M. Berger, en référence aux déclarations du président de l'institution patronale tout juste élu. « *Cette élection, c'est le bis repetita d'il y a cinq ans, mais avec une autre personnalité*, déplore un autre leader syndical. *J'espère que Roux de Bézieux sera moins maladroit que Gattaz mais seul l'avenir nous le dira.* »

∴ ÉCONOMIE

LA CROIX – 05/07/2018

6 Gérald Darmanin : « Nous décalons le prélèvement à la source pour les particuliers employeurs »



Gérald Darmanin annonce que la réforme sera différée d'un an pour les salariés travaillant pour des particuliers. Le ministre des comptes publics écarte l'idée de prendre en considération les dons dans le calcul du taux appliqué aux contribuables.

La Croix : Le système qui devait accompagner le passage au prélèvement à la source pour les particuliers employeurs a pris du retard. Sera-t-il prêt à temps ?

Gérald Darmanin : Le prélèvement de l'impôt à la source est une réforme à laquelle les Français sont très favorables. Sa mise en œuvre nécessite une grande préparation, car notre but est d'offrir à tous de la simplicité. Mais nous sommes face à une problématique spécifique pour les 2,2 millions de particuliers qui emploient eux-mêmes 1 million de personnes.

Certains employeurs rémunèrent leurs salariés et payent les cotisations sociales avec la plateforme en ligne du chèque emploi service universel (Cesu), d'autres avec celle de Pajemploi, quelques-uns toujours avec le Cesu papier.

Or, nous avons constaté que les plateformes « tout en un », qui constitueront une simplification majeure pour tous et qui permettront de mettre en place facilement le prélèvement à la source, ne pourront être lancées qu'au cours de l'année prochaine.

Mettre en place ce système progressivement, en cours d'année, aurait généré de la complexité pour les particuliers employeurs et leurs salariés. Nous allons donc le décaler d'un an, en donnant l'an prochain la priorité au déploiement du tout en un.

L'impôt à la source ne s'appliquera donc pas au secteur de l'emploi à domicile en 2019 ?

G. D. : Sur le million de salariés employés par des particuliers, nous estimons que seuls 250 000 sont redevables de l'impôt sur le revenu. Pour simplifier les choses, nous avons décidé que leur taux de prélèvement à la source sera de zéro pour tous durant toute l'année 2019. Ils paieront donc en 2020 à la fois leurs impôts de 2019 et de 2020.

Ce décalage d'une année est une mesure de simplification. Il va nous donner le temps de finaliser le système « tout en un » qui permettra à partir de janvier 2020 à tous les particuliers employeurs de déclarer facilement leur salarié et d'acquitter en même temps aussi bien les cotisations sociales que l'impôt à la source.

Concrètement, les salariés des particuliers seront bien imposés sur leurs revenus de 2019, mais seulement en 2020 ?

G. D. : Oui, il s'agit d'un report d'imposition. En 2019, ces salariés ne paieront pas d'impôt du tout, sauf s'ils souhaitent opter pour le versement d'acomptes libres au cours de l'année. Dans ce cas, un simulateur en ligne les aidera à le faire.

L'année suivante, à partir de janvier, ils paieront comme les autres salariés leur impôt par prélèvement à la source sur les revenus perçus en 2020. Puis, de septembre à novembre 2020, avec un paiement étalé sur trois mois donc, ils paieront aussi leur impôt sur les revenus de 2019.

J'écrirai à chacune de ces personnes pour leur expliquer les modalités qui seront mises en œuvre. Encore une fois, cette procédure concernera seulement un nombre réduit de personnes.

Les particuliers employeurs demandent que le crédit d'impôt puisse être versé chaque mois afin de soulager la trésorerie des ménages. Pourquoi le refusez-vous ?

G. D. : Ce n'est pas envisageable à court terme. La réforme vise à adapter l'impôt à l'évolution des revenus, elle n'a pas pour objet de rendre le crédit d'impôt contemporain des dépenses. Ceci dit, nous avons pris en compte des crédits d'impôts récurrents qui concernent le quotidien de millions de concitoyens, notamment pour l'emploi à domicile et la garde d'enfant, en prévoyant de rembourser 30 % des sommes dès la mi-janvier.

Nous avons étendu ce dispositif pour les dépenses d'hébergement en Ehpad car ce sont aussi des coûts importants qui perdurent plusieurs années. Je ne pense pas que nous puissions aller plus loin et prendre en compte d'autres dépenses non récurrentes.

Il ne me paraîtrait pas juste, par exemple, que l'État accorde des avantages de trésorerie à des ménages aisés qui utilisent des dispositifs d'investissement dans l'immobilier.

Que répondez-vous aux associations qui s'inquiètent des effets du prélèvement à la source sur la trésorerie des donateurs et voient les dons baisser avec la disparition de l'ISF ?

G. D. : Il faut rappeler que le prélèvement à la source ne change absolument rien aux règles qui profitent aux donateurs. Si vous donnez, vous aurez droit comme avant à une réduction d'impôt qui sera remboursée par l'État à l'automne suivant.

Sur la question de l'ISF, je rappelle que l'on a prévu un mécanisme de déduction en faveur des dons dans le cadre du nouvel Impôt sur la fortune immobilière (IFI). Quant à ceux qui ne sont plus assujettis à l'IFI, ils peuvent toujours bénéficier de déductions sur leur impôt sur le revenu. La France est le pays où les incitations fiscales aux dons sont les plus fortes et ces mécanismes ont vocation à perdurer. J'espère toutefois que la fiscalité n'est pas la seule motivation des dons !

Ne craignez-vous pas qu'à la vue de leur future feuille de paie, amputée de l'impôt prélevé à la source, les Français freinent leur consommation en 2019 ?

G. D. : Les Français sont intelligents, ils savent bien qu'ils doivent payer leurs impôts à un moment où à un autre. Actuellement, moins de 50 % des gens payent l'impôt sur le revenu et parmi eux, 60 % sont mensualisés.

Ils sont prélevés de leur impôt sur leur compte en banque entre le 16 et le 18 de chaque mois, alors qu'ils ne touchent leur salaire que le 28 ou le 30. Ces dix jours de décalage sont pour beaucoup la cause de fins de mois difficiles. Beaucoup de personnes modestes qui payent l'impôt sont alors à découvert et réduisent leur consommation.

Chez les 40 % de contribuables non mensualisés, on observe une sur-épargne en prévision des impôts. Cela représente entre 2 et 4 milliards d'euros bloqués sans raison. Avec le prélèvement à la source, le salaire touché sera net d'impôt. L'impact psychologique sera donc positif pour la consommation et l'économie.

Au sein même de votre majorité, pourtant, certains redoutent que cette réforme suscite des réactions négatives.

G. D. : Le prélèvement à la source est la plus grande réforme fiscale depuis la création de l'impôt sur le revenu. Il est normal que cela suscite des inquiétudes mais cela ne doit pas occulter l'essentiel : le prélèvement à la source sera bénéfique pour tout le monde, et particulièrement pour les contribuables modestes qui payent l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire les classes moyennes. C'est pour ces millions de Français que nous faisons cette réforme, d'ailleurs tous les sondages nous montrent qu'ils la soutiennent.

Je suis serein car nous suivons cela de près. Je préside aujourd'hui le quatrième comité de pilotage de la réforme à Béthune. Avec la qualité de nos agents et l'immense travail de préparation que nous avons mené, en concertation avec tous les acteurs concernés, nous allons réussir cette réforme. Dans dix ans, les gens se demanderont même comment nous avons fait pour vivre si longtemps sans le prélèvement à la source !

Plus de deux millions de particuliers emploient plus d'un 1 million de salariés. Ils leur ont versé au global 8,7 milliards d'euros en 2017. Ces salariés sont répartis en deux grands secteurs :

- **L'emploi à domicile.** La garde d'enfants, le ménage, l'aide aux personnes âgées et l'entretien des jardins représentent l'essentiel des activités. La garde d'enfant à domicile est utilisée par environ 120 000 familles, qui emploient plus de 100 000 « nounous ». Ce secteur a connu une légère progression en 2017, selon les chiffres des cotisations versées à la Sécurité sociale.
- **Les assistantes maternelles.** Contrairement aux autres, les assistantes maternelles travaillent chez elles. Sur le dernier trimestre 2017, la Sécurité sociale dénombrait 854 000 particuliers déclarant confier un enfant à 330 000 assistantes maternelles.

Recueilli par Mathieu Castagnet

LE FIGARO – 05/07/2018

7 L'emploi des cadres en France bat tous les records



INFOGRAPHIE - Après une année 2017 exceptionnelle, le nombre de leurs embauches devrait croître de 4,5 % cette année et passer les 250.000

Si des cadres veulent changer de poste, c'est le moment! Et pour cause: leur marché de l'emploi ne s'est jamais aussi bien porté. Il reste notamment très soutenu en ce milieu d'année, alors même qu'on aurait pu s'attendre à un fléchissement après le record de 2017 qui, avec une hausse de 9,7 % des recrutements de cadre à 240.000 sur un an, avait été une année exceptionnelle et jamais vu...

Mais l'euphorie semble bien se poursuivre: 2018 reste en effet très bien orientée, avec une progression attendue de 4,5 % du nombre de recrutements à 251.000, selon les projections de l'Agence pour l'emploi des cadres (Apec) dévoilées mercredi. «Dans un contexte où la croissance économique ralentirait en 2018 mais serait pérenne et installée, ce volume atteindrait le seuil des 255.000 en 2019 et de 260.000 en 2020. Sauf crise majeure, on reste sur des niveaux élevés de recrutement qui traduisent un marché de l'emploi cadre dynamique», indique Jean-Marie Marx, directeur général de l'Apec. Le taux de chômage des cadres est d'ailleurs au-delà du plein-emploi, aux alentours de 3,5 %, contre 9,2 % pour tout le monde.

À cela plusieurs raisons. La principale, bien sûr, est le retour de la croissance. Après une progression du PIB de 2,3 % en 2017, la hausse de la richesse hexagonale pourrait se tasser légèrement cette année en raison d'une demande intérieure un peu moins dynamique et un repli du climat des affaires, notamment dans l'industrie et la construction. Pour autant, la croissance devrait rester bien orientée et oscillerait entre + 1,9 % et + 1,6 % à horizon 2020... alors qu'elle était tombée en moyenne à + 0,8 % sur la période 2012-2016.

Les entreprises «à l'os»

Et c'est un cercle vertueux qui s'enclenche! La croissance retrouvée accroît la fluidité du marché. «Quand la situation est meilleure, les gens bougent plus facilement et cela crée des appels de candidature», indique Jean-Marie Marx, en soulignant que 8,4 % des cadres ont changé d'entreprise en 2017.



Côté salariés, dans un marché en croissance et plus fluide, les cadres se montrent plus offensifs dans leur recherche d'un nouveau poste. Côté employeurs, les entreprises qui avaient gelé les recrutements de cadres dans les années de vaches maigres sont aujourd'hui «à l'os», note Jean-Marie Marx, et se retrouvent dans l'obligation de recruter pour se développer.

Sans compter qu'elles doivent s'entourer de nouveaux profils exigés par la transition énergétique ou la transformation digitale. Et cela ne concerne pas que l'informatique mais l'ensemble des postes de l'entreprise.

Cette bonne santé du marché de l'emploi des cadres crée même des phénomènes de tensions: alors qu'on était environ à 50 candidatures par offre pendant la crise, on est passé à 30, voire en dessous dans certains secteurs.

Les services restent la locomotive de l'emploi des cadres, réalisant les trois quarts des recrutements. Avec trois poids lourds: les activités informatiques et télécoms, l'ingénierie recherche et développement et aussi le conseil. «Ils ont dépassé la fonction commerciale qui reste pourtant élevée, ce qui montre bien que les entreprises sont dans une logique d'investissement», juge Jean-Marie Marx.

Les jeunes diplômés prisés

Si les cadres les plus courtisés restent ceux dont l'expérience se situe entre un et dix ans, les jeunes diplômés (moins d'un an d'expérience) devraient continuer - après des années de vaches maigres pendant et au sortir de la crise - de profiter de la bonne santé du marché de l'emploi cadre, avec 47.500 à 53.000 embauches attendues.

Pour aider les cadres dans leurs recherches, l'Apec va d'ailleurs lancer un nouvel outil, baptisé «Data Cadres», sur son site. Il s'agit d'un moteur qui permet de rechercher, parmi 4000 métiers et sur une zone géographique précise, les postes vacants mais également les entreprises qui investissent, le nombre de recrutements, les salaires, le profil des candidats ou l'actualité des territoires.

[Marie-Cécile Renault](#)

8 Les sénateurs durcissent l'arsenal contre la fraude fiscale



Le Sénat a adopté le projet de loi sur la lutte contre la fraude, avant le débat en séance à l'Assemblée attendu en septembre.

Pour des raisons de calendrier parlementaire, le Sénat a examiné le projet de loi sur la lutte contre la fraude fiscale avant l'Assemblée nationale. En pointe sur ces sujets, les sénateurs ont enrichi le texte de dispositions qui pourraient être maintenues dans la version finale, notamment concernant le « verrou de Bercy » et la contrebande de tabac.

Nouvelle brèche dans le « verrou de Bercy »

Les sénateurs ont assoupli le « verrou de Bercy », mécanisme qui confère à l'administration le monopole des poursuites pour fraude fiscale. Le rapporteur de la commission des finances, Albéric de Montgolfier (LR), a fait passer son amendement qui introduit trois critères déclenchant obligatoirement le dépôt d'une plainte (manoeuvres frauduleuses, montant élevé de droits fraudés, récidive). Pour la première fois, le gouvernement a soutenu un assouplissement du verrou. L'opposition juge cette avancée trop timide. « *Aujourd'hui, tel qu'il est rédigé, le texte ne supprime pas le verrou de Bercy. Le juge ne pourra toujours pas se saisir lorsqu'il aura connaissance des faits* », a réagi la socialiste Sophie Taillé-Polian. Pour défendre sa proposition, Albéric de Montgolfier a rappelé la jurisprudence du Conseil constitutionnel, qui autorise le cumul entre le fiscal et le pénal uniquement pour les fraudes les plus graves.

Transactions élargies à la fraude fiscale

Créée en 2016 dans la loi « Sapin 2 », la Convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) ouvre la possibilité d'une transaction avec la justice pour les personnes morales mises en cause pour des faits de corruption, de trafic d'influence ou de blanchiment de fraude fiscale. La banque HSBC a inauguré cette procédure en réglant une amende de 300 millions d'euros en novembre dernier. Les sénateurs ont élargi son application à la fraude fiscale, ce qui devrait fluidifier certaines procédures.

Tabac : des règles plus strictes

Le gouvernement a profité de l'examen de ce texte pour faire passer un amendement durcissant la lutte contre la contrebande de tabac. Face à l'augmentation des prix du tabac, les ventes illicites sur internet et les trafics transfrontaliers se développent à grande vitesse. Le texte voté mardi limite les quantités de tabac que les particuliers peuvent transporter sur le territoire national dans leur véhicule privé. Au-delà de quatre cartouches, ils seront sanctionnés. L'amende en cas de trafic illicite a été relevée et pourra se situer entre 1.000 et 5.000 euros.

Suppression de la police fiscale

Le Sénat a supprimé l'article créant une nouvelle police fiscale au sein de Bercy, aux côtés du service des douanes judiciaires. Relayant les doutes du Conseil d'Etat, les sénateurs considèrent que ce service risque de faire doublon avec la BNRDF, une brigade abritée par le ministère de l'Intérieur et qui traite elle aussi des affaires de fraude fiscale. « *La guerre des polices aura lieu dans le recrutement. Ne déshabillons pas Pierre pour habiller Jacques !* », a lancé la sénatrice Nathalie Delattre (mouvement

radical). Il s'agit d'un vote à visée purement politique. Selon toute logique, le texte initial devrait être rétabli lors de l'examen en séance à l'Assemblée en septembre.

Débats sur la [TVA](#) dans l'e-commerce

Les sénateurs ont adopté plusieurs mesures visant à lutter contre la fraude à la TVA dans le commerce en ligne. L'une d'elles consiste à rendre les plates-formes solidaires de leurs prestataires en matière de paiement de la TVA (par exemple Amazon vis-à-vis des vendeurs sur sa « marketplace »). Albéric de Montgolfier assure que les Britanniques ont regagné plus de 220 millions de livres sterling de recettes en instaurant ce principe. Le gouvernement s'est montré sceptique, si bien que la disposition risque de ne pas passer le cap de l'Assemblée. « *Sans doute cet amendement mériterait-il d'être affiné* », a déclaré Gérard Darmanin, en préambule de l'examen. Le secrétaire d'Etat, Olivier Dussopt, a affirmé que ce dispositif « *ira à rebours* » d'une [directive européenne qui doit être transposée d'ici 2021](#).

Ingrid Feuerstein

ENTREPRISES

LES ECHOS – 05/07/2018

9 Banques : la course à la meilleure offre digitale est lancée



Orange Bank arrive en tête du classement 2018 de l'agence D-Rating, en matière de numérisation des parcours et des offres. Qu'il s'agisse de réduire les délais ou de proposer de nouvelles fonctionnalités, les banques musclent leurs services en ligne.

Directement à la première place. [Quelques mois après son lancement](#) - retardé afin de présenter une expérience client sans couture -, Orange Bank arrive en tête d'un classement des banques présentant la meilleure « *digitalisation des parcours et des offres* ». Lancé l'an dernier par [l'agence de notation D-Rating](#), axée sur la performance numérique, ce score agrège plus de 400 critères et porte sur 18 banques et deux établissements de paiement.

La banque mobile de l'opérateur téléphonique dépasse d'une courte tête la néobanque allemande N26, première l'an passé. Au sein des banques en ligne et traditionnelles, les scores évoluent peu, à l'exception du Crédit Mutuel de Bretagne (Arkéa) qui grimpe en un an de la 14^e à la 8^e position. Egalement dans la galaxie Arkéa, la banque en ligne Fortuneo progresse elle aussi, en 4^e position, juste derrière Boursorama.

Réduction des délais

Au-delà de ce « concours de beauté », l'étude révèle que toutes les banques sont en train de mettre à niveau leurs offres digitales. Cela s'observe en particulier dans le mode de souscription d'un compte courant. L'an dernier, la souscription 100 % numérique - c'est-à-dire jusqu'à la signature finale - n'était possible que pour 39 % du panel étudié par D-[Rating](#), contre 61 % un an plus tard.

Autre signe d'amélioration, à panel constant, les délais nécessaires pour obtenir un compte, un moyen de paiement et pouvoir faire des virements se sont réduits en moyenne de 15 %. Parmi les acteurs

disposant d'une licence bancaire, le délai va de quatre à cinq jours pour les plus performants (N26, Orange Bank, Crédit Mutuel tout comme le Crédit Mutuel de Bretagne) et jusqu'à 15 jours et plus pour HSBC France, Crédit du Nord, La Banque Postale et BNP Paribas.

Davantage de fonctionnalités

Autre point d'amélioration, sur 20 fonctionnalités liées à la gestion du compte et aux opérations de paiement, le nombre de fonctionnalités a augmenté de 12 % sur un an, selon les auteurs de l'étude. BNP Paribas, numéro un des acteurs traditionnels dans le classement, domine par le nombre total de fonctionnalités disponibles (30), suivie par Boursorama, Fortuneo, ING Direct et N26 (28 fonctionnalités). LCL ou Crédit du Nord ne comptent que 13 fonctionnalités.

Ces réalisations s'inscrivent dans le chantier plus large de [la refonte des parcours clients](#). L'objectif est double pour les banques : tout d'abord soutenir l'activité « *via la fidélisation des clients existants, la conquête d'une nouvelle génération de clients et la souscription facilitée* », souligne D-Rating. Ensuite, « *poursuivre les efforts* » en matière de réduction de leurs coûts « *via des processus métiers optimisés et des processus automatisés* ».

Cartes interactives : <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0301922771040-banques-la-course-a-la-meilleure-offre-digitale-est-lancee-2189976.php>

Tour d'horizon des priorités numériques des banques françaises // <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/0301923436039-tour-dhorizon-des-priorites-numeriques-des-banques-francaises-2189987.php>

Edouard Lederer

LES ECHOS – 05/07/2018

10 BNP Paribas monte en puissance dans l'assurance-dommages



Le bancassureur veut tripler ses ventes à horizon 2020 pour dépasser les 250 millions d'euros de primes.

La machine est lancée. Deux mois après les débuts commerciaux de [sa nouvelle compagnie d'assurance-dommages Cardif IARD co-fondée avec la Matmut](#), BNP Paribas a fait état mercredi d'une augmentation de 50 % de la production dans cette activité, avec 30.000 contrats automobiles et habitation vendus entre le 2 mai et le 30 juin.

« *C'est un axe de développement prioritaire* », a déclaré Marie-Claire Capobianco, directrice des réseaux France et membre du comité exécutif de BNP Paribas, lors d'une conférence de presse à Rouen, où est installé Cardif IARD. Contrairement à d'autres groupes bancaires, Crédit Agricole et Crédit Mutuel en tête, l'établissement de la rue d'Antin n'a pas réussi à percer sur ce terrain, avec un peu moins de 170 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2017.

« Un atout en termes de fidélisation »

« *Nous voulons changer de braquet* », insiste Marie-Claire Capobianco. L'enjeu est d'autant plus important que [l'assurance dommages est à la fois un relais de croissance pour les banques](#) et « *un atout en termes de fidélisation* ».

Il s'agit donc pour BNP Paribas d'arriver à faire de l'assurance dommages « *un produit de banque du quotidien, au même titre que les moyens de paiement, l'épargne ou les solutions budgétaires* ». Pour se donner les moyens de ces ambitions nouvelles, le groupe a formé 15.000 collaborateurs du réseau en six mois pour un investissement d'un peu plus de 2 millions d'euros.

Nouveaux partenariats internes ou externes

L'objectif affiché par BNP Paribas est de porter le taux d'équipement de ses clients particuliers de 8 % actuellement à 12 % à horizon 2020. Ce qui suppose de multiplier par trois les ventes (sur une gamme qui comprendra l'auto, l'habitation, l'assurance scolaire, les deux-roues et la protection juridique). Un tel plan de marche doit lui permettre de dépasser les 250 millions d'euros de primes en 2020. A horizon 2027, la banque vise un [chiffre d'affaires](#) en assurance-dommages supérieur à 600 millions d'euros.

Les produits fabriqués par Cardif IARD seront d'abord distribués dans le réseau de la [banque de détail](#) en France, ainsi que dans la filiale de banque en ligne Hello bank ! Cardif IARD a par ailleurs « *l'ambition de s'ouvrir demain à de nouveaux partenariats internes au groupe BNP Paribas ou externes, en marque blanche* », ajoute Eric Marchandise, son directeur général. Détenue à 66 % par [la filiale d'assurance BNP Paribas Cardif](#) et à 34 % par la Matmut, cette coentreprise espère atteindre le [point mort](#) à fin 2020.

Laurent Thévenin

LE FIGARO – 05/07/2018

11 Sûreté nucléaire : 33 préconisations du rapport d'enquête créent la polémique



Très attendu, le rapport de la Commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires doit être remis officiellement ce jeudi. Or, ses préconisations sont déjà contestées par plusieurs de ses membres.

Évoquer le nucléaire dans un pays qui compte 58 réacteurs implantés dans 19 centrales nucléaires qui produisent à elles seules 72% de l'électricité nationale sans tomber dans le piège d'un débat pour ou contre le nucléaire n'est pas un exercice aisé. C'est ce qu'a tenté de faire la Commission d'enquête sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires, présidée par Paul Christophe. Alors qu'elle doit remettre officiellement son rapport ce jeudi au président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, ses conclusions font déjà polémique.

Issu de cinq mois de travaux, ce rapport de deux cents pages que *Le Figaro* s'est procuré, liste 33 préconisations pour [améliorer la filière](#). Leur spectre est très large. Elles vont de la lutte contre «les risques d'endogamie» des expertises faites par des techniciens victimes de l'entre-soi, jusqu'à doter l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité indépendante en charge des contrôles, de «pouvoirs d'injonction et de sanctions» supplémentaires à ses pouvoirs de sanctions pécuniaires et d'astreinte insuffisamment appliquées selon le rapport. Entre autres les mesures fortes, le document rédigé par la rapporteure Barbara Pompili préconise de «demander aux exploitants d'apporter la preuve que leurs réacteurs sont en mesure de résister à tout aléa climatique combinant plusieurs facteurs (canicules, sécheresse...) et affectant plusieurs centrales simultanément». De même, elle sollicite la publication d'un «programme prévisionnel des réacteurs à démanteler avec les coûts et dates estimés» afin de permettre l'organisation d'une filière de démantèlement... De quoi faire plaisir au ministre de la Transition écologique et solidaire Nicolas Hulot qui souhaite faire inscrire dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2023-2028 en cours de discussion un échéancier des fermetures de tranches.

Un état des lieux sévère de l'industrie nucléaire

Ce long document a pris le parti de balayer largement le spectre de la sûreté nucléaire. Partant des mesures post-Fukushima entrées progressivement en vigueur, ce document de près de deux cents pages dresse un état des lieux plutôt sévère du secteur entre des exploitants - EDF en tête - «devenus dépendants de leurs sous-traitants», qui ont perdu «la maîtrise technique de certaines opérations» avec à la clé une «dilution des responsabilités» et «une formidable pression exercée sur les prestataires». Quant à la gestion de crise, elle est considérée comme «perfectible», sa rapporteure Barbara Pompili note une «incapacité à évacuer la population nombreuse et fragile» et un «manque de moyens». Se fondant sur 48 réunions et auditions ainsi que sur des déplacements, son rapport pointe du doigt la gestion des nouvelles menaces qui pèsent sur les centrales françaises (résistance des piscines en cas d'attentat terroriste ou en cas de chute d'un avion, sécurité des convois routiers dont les trajets sont trop prévisibles)... Jusqu'à s'interroger sur la «pertinence de la filière du retraitement» et sur la santé financière d'EDF et d'Orano (ex-Areva).

Autant de mesures qui ont suscité l'ire de députés de tous bords, membres de la Commission, dont Julien Aubert. Député Les Républicains (LR) du Vaucluse, il est l'auteur d'une contribution écrite signée des cinq membres LR de la Commission qu'il espère voir annexée au rapport. Il y dénonce le biais idéologique de sa rapporteure. A ses yeux, «Barbara Pompili confond deux notions: le risque et le danger et part du postulat que le nucléaire est dangereux et que son risque est donc maximal». Ce document «relève plus du manifeste avec un parti pris partial, un procès où des préconisations plutôt consensuelles cachent en réalité un rapport à charge contre le nucléaire», attaque-t-il.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/07/05/20002-20180705ARTFIG00001-surete-nucleaire-33-preconisations-du-rapport-d-enquete-creent-la-polemique.php>

[Delphine Denuit](#)

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 05/07/2018

12 Report surprise des plans pauvreté et hôpital à la rentrée



D'importants arbitrages, notamment sur la recentralisation du financement du RSA, sont encore en balance. Emmanuel Macron cherche un dispositif plus ambitieux pour l'hôpital.

La présentation [du plan pauvreté](#) suspendue aux résultats des Bleus ? C'est Agnès Buzyn qui a avancé ce début d'explication mercredi sur LCI, assurant que la présentation de cette stratégie « *très attendue* », qui devait avoir lieu « *en théorie la semaine prochaine* », dépend « *peut-être aussi des matches de l'équipe de France* » au Mondial de football. En cas de demi-finale française, la ministre de la Santé et des Solidarités a évoqué une question de « *disponibilité* ».

« *Rien à voir avec les Bleus* », ont assuré l'Elysée comme Matignon. Mais si le chef de l'Etat, lundi devant le Congrès, doit faire un discours de mise en perspective de sa politique, il n'entrera pas dans le détail des mesures. Le plan pauvreté ne sera pas annoncé la semaine prochaine, précise l'Elysée. Il doit l'être « *d'ici la fin de l'été* », poursuit l'entourage du chef de l'Etat, c'est-à-dire, d'ici la fin septembre.

Faire « atterrir des arbitrages »

D'ici là, reste encore à faire « *atterrir des arbitrages sur d'importants sujets* », indique-t-on à l'Elysée. A commencer par l'éventuelle recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA). Sa gestion et l'accompagnement vers l'emploi resteraient dans les mains des départements. A Montpellier, à la mi-juin, Emmanuel Macron a souligné que les dépenses en matière de RSA ont augmenté de 80 % quand celles dédiées à l'accompagnement ont baissé de 40 %. Une logique qu'il veut changer.

Toute la difficulté étant d'arriver à mener - ou à faire mener par les départements - cette politique d'insertion. Edouard Philippe a confié le mois dernier une mission « *ayant pour objet l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active* » à la députée LREM Claire Pitollat et au président PS du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Mathieu Klein.

Coloration sociale

Il n'est pas exclu que les derniers arbitrages interviennent courant juillet, voire même avant le discours au Congrès. Mais le coeur de l'été n'est pas la période la plus propice pour donner à un plan très attendu la grande résonance que souhaite le chef de l'Etat. Et puis, les relations se sont brusquement tendues avec une partie des départements, au coeur de la politique sociale, ce qui n'arrange rien à l'affaire. Aussi, alors que l'anxiété gagne déjà la majorité sur les mesures d'économies du budget, ce nouveau calendrier du plan pauvreté pourrait donner, pour l'exécutif, une coloration plus sociale à la rentrée.

Agnès Buzyn a également annoncé dans les colonnes de « Libération », mercredi, que le plan de [transformation du système de santé](#) ne serait pas dévoilé en juillet, comme attendu, mais en septembre. Les rapports commandés en février à des experts ont pourtant été rendus, et le chiffrage des mesures est en cours. Mais elles n'auraient pas été jugées suffisamment ambitieuses par le chef de l'Etat.

De plus, la santé n'est pas la priorité des priorités d'Emmanuel Macron, qui en a beaucoup. Cette vaste réforme, qu'il a comparée à celle de 1957 sur son volet hospitalier, n'avait pas été inscrite dans son programme électoral. Les déplacements et les annonces se bousculant à l'approche de l'été, la stratégie pour le système de santé devait fatalement glisser, elle aussi, vers la rentrée.

LIBÉRATION // Agnès Buzyn : «La réforme du système de santé sera présentée début septembre» // http://www.liberation.fr/france/2018/07/03/agnes-buzyn-la-reforme-du-systeme-de-sante-sera-presentee-debut-septembre_1663917

Isabelle Ficek et Solveig Godeluck

13 L'abattement fiscal des outre-mer menacé



L'Etat veut revoir cet avantage pour financer le fonds d'investissement pour ces territoires.

En conclusion des assises des outre-mer, jeudi 28 juin à l'Élysée, Emmanuel Macron et la ministre des outre-mer, Annick Girardin, ont annoncé que le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) allait être porté de 40 millions à 110 millions d'euros, soit 280 millions d'euros sur quatre ans. Ainsi qu'un nouvel outil d'intervention en faveur du développement économique doté de 100 millions d'euros par an.

Ils n'avaient cependant pas évoqué la question de leur financement. C'est en se plongeant dans la version intégrale du Livre bleu outre-mer, page 93, que l'on peut dénicher l'explication. Pour le premier, le gouvernement envisage de revenir sur le dispositif d'abattement d'impôt sur le revenu dont bénéficient les contribuables domiciliés dans les départements d'outre-mer. Instauré en 1960, il est destiné à atténuer les effets du coût de la vie. L'abattement sur le montant de l'impôt est de 30 % en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, et de 40 % en Guyane et à Mayotte.

« Justice sociale »

« *Cet avantage fiscal bénéficie, pour l'essentiel, aux revenus les plus élevés, explique le ministère des outre-mer. Un ajustement limité du taux et du plafond de la réduction d'impôt permettra, dans un souci de justice sociale, de dégager une marge de manœuvre de 70 millions d'euros par an* », soit précisément le montant de l'abondement du FEI. Les réfractions de 30 % et 40 % également applicables pour la taxation des plus-values des entreprises dans les départements d'outre-mer ne sont, elles, pas concernées. « *Cet ajustement ne remet pas en cause le principe de la réduction d'impôt outre-mer* », insiste le ministère, en réponse aux réactions que cette proposition suscite déjà. Au-delà des contribuables aisés, ce sont surtout les classes moyennes qui risquent d'être pénalisées.

Le gouvernement rappelle que la réforme de cet avantage fiscal figurait parmi les recommandations du rapport de Victorin Lurel sur l'égalité réelle outre-mer remis au premier ministre en mars 2016. « *Mais nous ne l'avons pas retenue comme une option de travail, s'insurge l'ancienne ministre des outre-mer Ericka Bareigts, députée (PS) de La Réunion. C'est une illustration de la théorie du développement endogène que portait Sarkozy. Développez-vous, mais avec votre propre argent.* »

Le second dispositif sera, quant à lui, financé par la suppression de la restitution de la TVA non perçue aux entreprises. Là aussi, il s'agira en quelque sorte de recycler une dépense fiscale jugée « *peu traçable* » sous la forme de crédits budgétaires. Sans dépenser un sou de plus.

Par [Patrick Roger](#)

INTERNATIONAL

14 Conditions de travail dans le transport : les Européens incapables de se

mettre d'accord



Sur fond de divergences entre les pays de l'Est et de l'Ouest, le Parlement de Strasbourg a rejeté trois textes.

S'il fallait encore une preuve du fossé qui s'est creusé entre l'Est et l'Ouest, le Parlement européen en a donné une démonstration éclatante, mercredi 4 juillet, en rejetant trois textes, pourtant issus d'un long travail de négociation au sein de la commission spéciale sur le transport de l'hémicycle strasbourgeois.

Les eurodéputés avaient à se prononcer sur des propositions de loi de l'Union remettant à plat les conditions de travail dans le transport, envisageant notamment les modalités d'application de la directive révisée sur le travail détaché (même salaire sur un même lieu de travail) à ce secteur où, par essence, les travailleurs sont ultramobiles.

Mais, entre les élus de l'Ouest, davantage soucieux des intérêts et des conditions de travail des chauffeurs, et ceux de l'Est, du Nord, mais aussi d'Espagne et du Portugal, obnubilés par la compétitivité de leurs routiers, la discussion a, ces derniers mois, tourné au dialogue de sourds. « *Même sur la migration, nous parvenons à adopter des positions communes, ici, au Parlement, c'est dire !* », soulignait une source parlementaire, mercredi.

Début juin, à l'issue d'un vote préliminaire très serré en commission transport, l'Est et les Etats « périphériques » étaient parvenus à prendre l'avantage d'une très courte tête. Ils avaient obtenu qu'un conducteur effectuant une livraison « internationale » (traversant plusieurs pays de l'Union) soit totalement exempté du détachement.

Reprendre tout le travail à zéro

Rien n'obligerait, donc, son employeur à le rémunérer selon les normes des différents pays traversés durant son temps de trajet sur ces territoires. Le repos des chauffeurs « en cabine » était autorisé, à condition que les parkings soient « *de qualité* », alors que les élus français s'opposaient totalement à une telle flexibilité.

Outrés (et pratiquement tous partis politiques confondus), les élus français ou allemands ont travaillé à renverser la vapeur, à coups d'amendements plus « sociaux ». Mais, mercredi, en plénière, aucun des deux camps n'a finalement pris l'avantage. Et les textes en discussion depuis des mois pourraient aller directement à la poubelle... Car la commission transport va probablement devoir reprendre tout le travail à zéro.

Les socialistes français réclament même à la Commission européenne de réviser sa proposition initiale, faute de compromis évident... Tout cela est-il bien réaliste, à dix mois des élections européennes, sachant que la machine à légiférer bruxelloise va s'enrayer à partir de début 2019 ? Probablement pas. D'autant que, côté Conseil, les Etats membres, qui ont aussi leur mot à dire, n'ont pas non plus arrêté leur position commune.

« Dumping social et exploitation »

Mercredi, les groupes politiques du Parlement tentaient de faire bonne figure, après un tel échec collectif. « *Face à la droite conservatrice et libérale, qui voulait précariser les conditions de travail de millions de chauffeurs routiers, nous avons réussi à obtenir une majorité pour bloquer des mesures de régression sociale* », s'est félicitée l'eurodéputée socialiste Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy, chef de file du groupe sur les questions de transport.

La Verte Karima Delli, présidente de la commission transport, a déploré la « *béante fracture entre Européens* ». « *Le Parlement ne peut reproduire les frictions du Conseil, qui aboutissent à l'inertie sur ce dossier capital. Pendant ce temps, les routiers sont toujours en attente d'une législation ambitieuse pour les protéger du dumping social et de l'exploitation qu'il entraîne.* »

En privé, cependant, plusieurs sources soulignaient à quel point, désormais, les élus de l'Ouest avaient intérêt à traîner les pieds. Car mieux vaudrait un statu quo sur les trois textes en discussion (temps de conduite et de repos, application de la directive sur le détachement des travailleurs aux transporteurs et cabotage), plutôt que des compromis, dont ils redoutent, vu l'intransigeance de l'Est, qu'ils ne soient jamais en leur faveur. Mais « *on ne lâche pas pour autant les routiers* », promettait une source parlementaire.

Par [Cécile Ducourtieux](#)

LES ECHOS – 05/07/2018

15 Commerce : Bruxelles planche sur un accord international sur l'automobile



Pour éviter des taxes américaines sur l'automobile, Bruxelles réfléchit à un accord avec les principaux pays constructeurs pour un abaissement général des droits de douane dans ce secteur.

La rencontre est particulièrement attendue. Le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker se rendra la dernière semaine de juillet aux Etats-Unis pour y rencontrer Donald Trump. Objectif : [tenter d'enrayer la guerre commerciale qui se profile](#) entre les deux continents. En particulier dans le secteur clef de l'automobile, cher notamment à l'Allemagne et à la France. Furieux de voir plus de voitures allemandes aux Etats-Unis que de voitures américaines sur le Vieux Continent, [le président américain a demandé une enquête au département du commerce](#) au titre de la sécurité nationale. S'il est démontré qu'elle est menacée, Donald Trump pourrait mettre à exécution sa menace de taxer à 20 % les importations américaines d'automobiles.

Un sujet sur la table

Dans ce contexte tendu, les réflexions vont bon train à Bruxelles sur les propositions à avancer au président américain. Mercredi, le « Financial Times » a révélé que la Commission européenne étudie [la faisabilité d'un vaste accord plurilatéral](#) entre les principaux pays exportateurs de voitures. Le but serait d'abaisser les droits de douane sur les voitures américaines. Aux Etats-Unis, les importations de véhicules légers sont taxées à 2,5 % contre 10 % dans l'Union européenne, par exemple.

Cette forme de pacte de non-agression tarifaire « est une des options à l'étude, parmi d'autres », confirme une source européenne aux « Echos ». Outre l'Union européenne et les Etats-Unis, seraient concernés, selon nos informations, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, le Japon, le Mexique et le Canada, avec qui des contacts sont en cours. « C'est une idée qui flotte dans l'air mais rien de concret n'a été arrêté. Bruno Le Maire qui accueille la semaine prochaine son homologue allemand, Peter Altmaier, devrait aborder le sujet », indique une autre source européenne.

La Commission européenne, soucieuse de ne pas dévoiler trop vite ses cartouches, refuse à ce stade d'infirmier ou de confirmer cette piste. « Comme nous l'avons déjà dit, nous considérons que la possibilité pour les Etats-Unis d'imposer des droits de douane sur les voitures serait contraire aux règles internationales du commerce et aurait un impact négatif sur les économies européennes, américaine et mondiale. L'UE ne ménagera pas ses efforts pour éviter une telle issue », y indique un porte-parole.

La France et l'Italie ne sont pas l'Allemagne

Dans la pratique, un tel pacte plurilatéral se heurte à la différence de stratégie des constructeurs européens. « L'Allemagne est positionnée sur les véhicules haut de gamme, fabrique en partie aux Etats-Unis pour réexporter vers l'Europe. La France et l'Italie, notamment, sont sur une gamme moyenne. La baisse des droits de douane risque de se traduire par une invasion du marché européen qui affectera plus durement la France et l'Italie », explique encore une source à Bruxelles. Et les Etats-Unis jouent la discorde entre acteurs européens : leur ambassadeur en Allemagne a dit aux patrons auto allemands mercredi que Donald Trump leur proposait « zero droits de douane » si l'Union européenne levait les siens sur les voitures américaines, rapporte le « Handelsblatt. ».

Attachée aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Union européenne ne peut accorder aux seuls constructeurs américains des droits de douane réduits. Selon la fameuse [clause de la nation la plus favorisée](#), le tarif appliqué aux Etats-Unis vaudrait pour tous les constructeurs originaires des pays signataires de cet accord plurilatéral. Pas sûr que les constructeurs européens acceptent une telle ouverture du marché. Côté japonais et coréen, la loyauté va plutôt aux Etats-Unis qu'à l'Union européenne. Les industriels des deux pays investissent massivement aux Etats-Unis en espérant éviter des représailles tarifaires.

Voitures importées : ce que les constructeurs répondent à Trump //

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/0301915610771-voitures-importees-ce-que-les-constructeurs-repondent-a-trump-2189634.php>

Richard Hiault, Derek Perrotte avec Yann Rousseau

LE FIGARO – 05/07/2018

16 Nucléaire : le président iranien demande des garanties à l'Europe



En visite à Vienne, Hassan Rohani promet que l'Iran restera dans l'accord sur le nucléaire s'il obtient des compensations après le retrait des États-Unis.

Comment sauver un accord dont l'une des parties, la première puissance mondiale, a juré d'avoir la peau? C'est la question à laquelle ni l'Iran ni les autres puissances signataires - France, Grande-Bretagne, Chine, Russie et Allemagne - n'ont encore réussi à répondre, [depuis le retrait fracassant et unilatéral des États-Unis du compromis de Vienne sur le nucléaire iranien, le 8 mai.](#)

Après avoir menacé à plusieurs reprises de reprendre l'enrichissement d'uranium, l'Iran tente aujourd'hui d'obtenir auprès des pays européens des avantages économiques pour compenser le départ des Américains. [Hassan Rohani](#) est venu plaider la cause de l'Iran en Autriche, qui assure depuis le début du mois la présidence tournante de l'Union européenne et dont la capitale, Vienne, a donné son nom à l'accord de juillet 2015.

Le président iranien, qui avait fait du compromis de Vienne la pierre angulaire de sa politique d'ouverture vers l'Occident et qui depuis le retrait américain est critiqué par les conservateurs, a redit sa volonté de rester dans l'accord, si les autres signataires peuvent garantir les intérêts de Téhéran. [La République islamique demande des contreparties à l'Europe](#), alors que plusieurs groupes étrangers ont annoncé la cessation de leurs activités en Iran, par peur des sanctions américaines. «Si les signataires restants peuvent garantir les bénéfices de l'Iran, nous resterons dans l'accord nucléaire sans les États-Unis», a promis Hassan Rohani.

Prêts à perturber le trafic pétrolier

Pour la première fois depuis que Donald Trump est sorti de l'accord de Vienne, [les ministres des Affaires étrangères des cinq puissances signataires doivent d'ailleurs se retrouver vendredi dans la capitale autrichienne](#) pour discuter de la manière dont ils peuvent répondre aux demandes de garantie iraniennes. Il s'agit de donner une «impulsion» destinée à empêcher la «désintégration» de l'accord.

En attendant une solution européenne, la situation continue à se dégrader entre les États-Unis et l'Iran, que Donald Trump considère comme son principal ennemi au Moyen-Orient. Mardi, Hassan Rohani avait répondu aux menaces de boycott international des États-Unis, qui veulent «réduire à zéro» les exportations de pétrole et imposer des pénalités financières aux pays qui continueront à en importer après le 4 novembre, en affirmant qu'il pourrait ordonner le blocage du trafic pétrolier.

Les gardiens de la Révolution, force armée du régime, lui ont donné raison mercredi en confirmant qu'ils étaient prêts à perturber le trafic pétrolier dans le Golfe. Pour faire pression sur les États-Unis, ils pourraient bloquer le détroit d'Ormuz, par lequel transitent 30 % des exportations mondiales de pétrole. Des différends opposent aussi l'Iran à l'Union européenne, et notamment à Paris, qui a toujours été leader sur les questions de prolifération nucléaire. Si la France désapprouve [la «méthode» et l'acharnement idéologique de Donald Trump vis-à-vis de l'Iran](#), si elle souhaite à tout prix conserver l'accord de Vienne, fruit de laborieuses tractations depuis 2003, elle veut aussi ouvrir des discussions avec Téhéran sur trois sujets.

L'avenir de l'accord sur le nucléaire, qui bride le programme militaire iranien en échange d'une levée progressive des sanctions commerciales mais dont les principales clauses tombent en 2025. Le développement du programme balistique iranien, dont la portée est capable d'atteindre Israël et les bases américaines dans la région. Enfin, comme Washington, Paris s'inquiète des velléités expansionnistes de l'Iran, qui étend son influence dans la région, au Liban, en Syrie, en Irak et au Yémen. Mais sa marge de manœuvre, comme celle des autres pays signataires de l'accord, est étroite.

[Isabelle Lasserre](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

